



Le conseil d'administration du 21 novembre était particulièrement dense, car il comportait plusieurs points structurants dans la vie de l'établissement, parmi lesquels :

- le budget rectificatif n° 2 de l'année 2023 ;
- les campagnes d'emploi enseignant-es-chercheur-es et personnels BIATSS 2024
- les capacités d'accueil, attendus et critères d'admission des formations pour l'année 2024-2025.

Outre ces points, le CA a également été invité à émettre un avis sur la candidature à la direction du SED.

D'autres points relatifs aux finances, aux ressources humaines, ou encore au patrimoine ont également été portés au vote.

INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

En début de CA, la Présidente a rappelé que nous étions à **mi-parcours du contrat quinquennal** (qui se termine fin 2026). Un suivi du déroulé a été demandé à l'établissement par le Hcéres. Un point d'étape sera prochainement présenté au CA.

Elle est également revenue sur la **nécessaire évolution de la formation continue et de l'apprentissage** dans notre université, qui se poursuit. La première phase (analyse de la situation, nouveaux besoins en lien avec la montée de l'apprentissage, ajustement du modèle économique) sera terminée fin janvier 2024 ; un point sera alors présenté en CA. La seconde phase débouchera sur des préconisations, pour une mise en œuvre effective à la rentrée 2024.

Concernant l'**Université de Toulouse**, plusieurs scénarios sont actuellement envisagés pour la sortie d'expérimentation. Outre le premier scénario, selon lequel l'actuelle Comue deviendrait un Grand Établissement, d'autres scénarios sont apparus, prévoyant un passage par le statut d'Établissement Public Expérimental (EPE). Un scénario consisterait à ce que certains établissements intègrent l'EPE actuel de Toulouse Capitole ; un autre scénario consisterait à créer un nouvel EPE autour d'UT3, lequel EPE pourrait être intégré par l'EPE Toulouse Capitole devenu Grand Établissement à la sortie de son expérimentation. La Présidente a pu échanger récemment avec le cabinet de la ministre : ce dernier a indiqué que la dernière possibilité était difficile à envisager car elle reviendrait à une imbrication de plusieurs universités gardant leur personnalité morale et juridique. Le dialogue se poursuit sur le site, dans un contexte de changement de gouvernance à UT3 (les élections aux conseils centraux auront lieu les 12 et 13 décembre).

BUDGET RECTIFICATIF N° 2

Le CA a validé (20 voix pour et 12 abstentions) le **deuxième budget rectificatif de l'année 2023 (BR2)**. Ce budget nous a été présenté par la VP déléguée aux moyens et à la prospective, Émilie Lumière, et par la nouvelle Directrice des Affaires financières, Christelle Assémat.

Le BR2 est indispensable pour le fonctionnement de notre établissement car il permet l'ouverture de possibilités de dépenses pour terminer l'exercice budgétaire. Il permet également d'avoir une **première estimation du bilan des finances pour l'année 2023, bilan qui sera présenté en mars 2024**.

Comme nous l'avons déjà rapporté, le budget 2023 affichera un déficit, principalement dû aux effets, sur la masse salariale, des **mesures décidées par le gouvernement** (augmentations du point d'indice et valorisation des grilles indiciaires), ces mesures n'étant que partiellement compensées par l'État. À cela s'ajoutent les **coûts croissants de l'énergie et les frais liés au plan Vigipirate**. L'année n'étant pas terminée, les données qui ont été présentées (déficit de 7,8 millions) restent des prévisions prudentes et la réalité ne sera connue que lors de la présentation du compte financier 2023, au printemps prochain.

Quoi qu'il en soit, l'état de notre trésorerie est similaire à celui de l'année dernière à la même date et le montant actuel du fonds de roulement, conforté par plusieurs années excédentaires, permet d'absorber ces dépenses sans mettre en danger notre fonctionnement à ce stade.

CAMPAGNES D'EMPLOI 2024

Un autre point très important voté à ce CA concerne les campagnes d'emploi (enseignant-es-chercheur-es et BIATSS). Les propositions qui ont été faites sont issues d'un **dialogue avec les composantes et les services**, et se basent sur les **différents indicateurs** (effectifs étudiants et enseignants). Ces campagnes d'emploi avaient été exposées et votées en CSA au préalable.

La présentation de ces nouvelles campagnes d'emploi est l'occasion de faire le point sur la situation en termes de nombre de postes. Cette année, c'est un total de **196 postes qui vont être ouverts au recrutement**, toutes catégories confondues.

Pour les emplois d'enseignant-es, tous les supports antérieurs d'ATER, PAST et lecteur-rices sont maintenus. Pour les emplois permanents, 29 postes de maître-esses de conférences (MCF) et de professeur-es des universités vont être publiés, correspondant au remplacement de collègues parti-es à la retraite ou bénéficiaires d'une mutation ou d'un concours. La plupart des postes sont maintenus à l'identique, mais 5 ajustements ont été proposés (changement de département ou de laboratoire et un cas de pyramidage).

La campagne d'emploi enseignant-es-chercheur-es 2024 a été votée avec 20 pour, 11 contre et 1 abstention.

Pour les emplois de BIATSS ce sont 32 postes qui sont ouverts suivant différents modes de recrutement. La plupart d'entre eux seront ouverts à l'identique (même service ou composante de rattachement, même corps, même BAP) ; et 6 d'entre eux voient une évolution en termes de rattachement, BAP ou corps.

La campagne d'emploi BIATSS 2024 a été votée avec 20 pour, 10 contre, 1 abstention, et 1 NPPV.

CAPACITÉS, ATTENDUS ET CRITÈRES D'ADMISSION DES FORMATIONS

La vice-présidente de la CFVU a présenté au CA les **différents paramètres qui vont guider les campagnes d'admission des étudiant-es dans nos formations pour la rentrée 2024**.

Chaque année, les formations ont en effet la possibilité de modifier les capacités d'accueil et leurs critères d'admission. Les principaux ajustements proposés concernent les capacités d'accueil : ils reflètent l'adaptation de nos filières aux changements de fonctionnement des procédures, notamment en master avec la nouvelle plate-forme Mon Master. Les ajustements à la baisse permettent de rapprocher les capacités affichées des effectifs réels et de limiter les risques d'échec trop souvent constatés avec la procédure de placement d'office par le Rectorat dans le cadre du droit à la poursuite d'étude.

Au final, les ajustements en licence sont faibles et ne concernent que très peu de formations correspondant à des situations particulières. Ceux en master montrent globalement une légère baisse des places ouvertes, sans que cela ne préjuge une baisse réelle du nombre d'inscrit-es.

La VP de la CFVU indique qu'elle va prochainement rencontrer les composantes pour discuter des outils permettant un meilleur guidage dans ces décisions.

Les capacités et critères proposés ont été validés (24 pour, 3 contre, 3 abstentions).

BILAN DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEUR-ES DE TOULOUSE

Une représentante de l'École des docteurs (EDT) de l'Université de Toulouse, Gaïa Bonnet, est venue présenter les résultats d'une enquête sur l'insertion professionnelle des docteur-es diplômé-es par l'UT2J (1, 3 et 5 ans après la soutenance). Ces données sont disponibles sur le site de l'EDT avec d'autres enquêtes spécifiques.

Le bilan présenté est très positif et ne peut que nous réjouir : les docteur-es de l'UT2J ont un excellent taux d'emploi à 5 ans (95%, avec une majorité d'emplois stables), ce qui déjoue l'idée selon laquelle il existerait des différences avec les autres disciplines et entre les types de publics (genre, nationalité).

On observe 50% d'emplois dans le public, majoritairement dans le secteur de la recherche ou de la R&D, avec également un très bon niveau de satisfaction de la part des intéressé-es.

VIE INSTITUTIONNELLE

Suite à la démission de Jean-François Courouau, un appel à candidature a été lancé pour la **direction du Service d'Enseignement à Distance (SED)**.

Une seule candidature a été déclarée, celle d'Ophélie Carreras, MCF en psychologie. **Ophélie Carreras** a présenté aux membres du CA son parcours et notamment ses nombreuses responsabilités pédagogiques, dont la direction du service interuniversitaire de pédagogie de l'UFT-UT pendant 7 ans. Elle propose d'améliorer le guidage et la communication avec les étudiant-es du SED, et de commencer par un état des lieux des pratiques variées dans les composantes en échangeant avec les correspondants.

Après un échange sur différents points de son projet, **le CA a largement validé sa candidature avec 23 voix pour et 7 blancs**. Conformément aux statuts, c'est la Présidente qui nommera la nouvelle directrice du SED pour un mandat de 4 ans. Nous remercions Ophélie Carreras pour son engagement et la félicitons pour ses nouvelles responsabilités.

SUBVENTIONS ET CONVENTION

Pour terminer, les membres du CA ont eu à se prononcer sur différents points relatifs à des subventions ou des conventions.

Ont ainsi été validés : le renouvellement de la **convention qui lie l'UT2J avec Totem** (filiale d'Orange) pour l'hébergement d'une antenne-relai de télécommunications, et l'établissement d'une convention du même type avec Free Mobile pour une nouvelle installation.

Deux logements de fonction sur le campus du Mirail ont été attribués à des agents suite au départ des occupants précédents.

Nous avons validé une **nouvelle convention avec la région Occitanie pour le dispositif ForProSup** et un avenant à la **convention de partenariat avec le département de l'Ariège** pour les formations localisées sur le campus de Foix.

AUTRES

Un point à l'ordre du jour concernait une **modification du référentiel pour l'encadrement des compétitions sportives** au SUAPS, afin d'acter la prise en charge de ces frais dans le cadre de la CVEC et d'harmoniser cette rémunération avec celles des autres activités du service.

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA3), un projet d'investissement en métrologie collaborative de l'**IUT de Figeac** a été validé, permettant l'achat d'appareils utilisés dans plusieurs filières de formation.

Le CA a validé **l'augmentation des tarifs des certifications et diplômes de langue française proposés par le DEFLE** : cette augmentation (la première depuis 2019) est justifiée par la hausse de différents coûts mais les tarifs demeurent inférieurs à ceux des autres établissements publics et privés.

Nous avons enfin voté les **montants des différents droits d'inscriptions aux 22 colloques et manifestations scientifiques** qui seront organisés par le CPRS en 2024 ainsi que les frais de restauration associés à ces événements.